

## Où résident les personnes de plus de 60 ans ?

La Bretagne compte près de 700 000 personnes âgées de 60 ans et plus. C'est le long des côtes et dans les zones urbaines qu'elles sont les plus nombreuses, même si leur proportion est élevée en Bretagne centrale. Au-delà de 80 ans, la part de l'habitat individuel diminue, alors que s'accroît le recours à la maison de retraite ou au foyer-logement. Face à l'accroissement attendu de cette population du "quatrième âge", une croissance exponentielle de la demande de ces modes d'hébergement et des emplois d'aide à domicile risque d'apparaître.

Lorsque cesse l'activité professionnelle, chacun peut changer plus facilement de lieu de résidence. Au fil des ans toutefois, pour des raisons de santé ou d'isolement, on souhaite parfois rejoindre une structure plus

collective : foyer-logement, maison de retraite, hôpital ou autre établissement spécialisé.

La Bretagne compte près de 700 000 habitants âgés de 60 ans et plus. Cela

représente 24 % de sa population au dernier recensement, contre 21 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. La population bretonne présente donc un vieillissement plus marqué qu'au niveau national.

### Population âgée et type de commune

	Population de 60 ans et plus	Part des 60 ans et plus	Population de 80 ans et plus	Part des 80 ans et plus
Région	691 752	23,8	123 129	4,2
<i>dont : communes urbaines</i>	429 415	22,9	80 649	4,3
<i>communes rurales</i>	262 337	25,4	42 480	4,1

Source : INSEE, recensement 1999

## Où habite-t-on après 60 ans ?

Au sein même de la région, le vieillissement de la population présente des disparités géographiques. Deux approches différentes permettent de les mesurer. La première considère la proportion de personnes âgées dans la population. Elle montre une forte concentration des populations âgées dans le centre de la Bretagne qui s'explique par le manque de jeunes dans l'espace rural ainsi que sur les côtes. L'autre approche considère le simple nombre de personnes âgées par commune de résidence. Elle met en avant l'importance des populations âgées dans les principales villes, et aussi tout au long du littoral, et leur moindre présence au centre de la région.

En résumé, les communes rurales sont habitées par une population plus âgée, mais la majorité des personnes de 60 ans et plus sont citadines. Ainsi en 1999, 62 % de cette population vit en ville (cf tableau page 4).

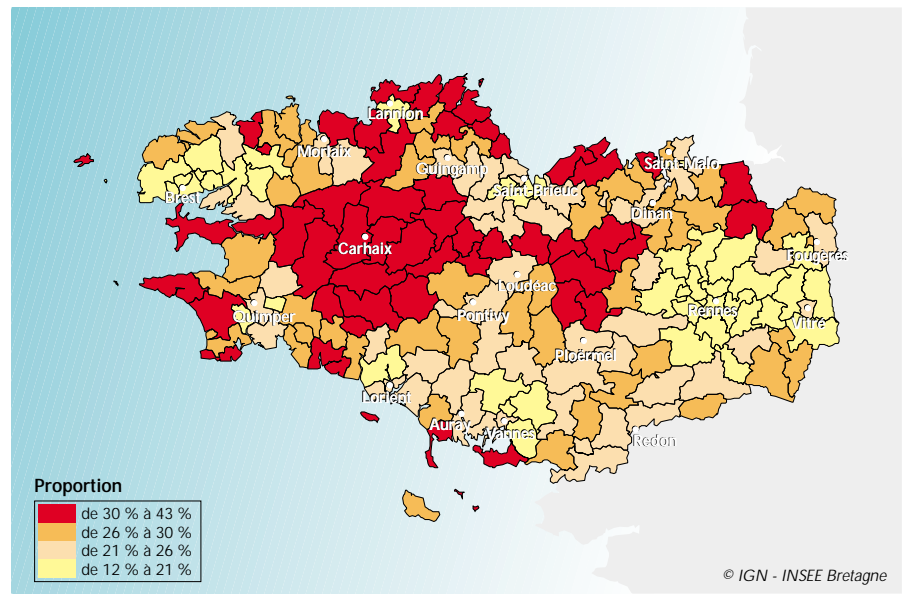
## L'effet des migrations

L'ensemble des communes urbaines et des communes côtières, qui hébergent le plus grand nombre de personnes âgées, sont également les plus attractives, puisqu'elles accueillent plus fréquemment les personnes nouvellement installées dans la région. Ainsi les migrations dites de retraite (ayant lieu à l'occasion du passage à la retraite) modifient la répartition spatiale du troisième âge. D'autres déplacements internes à la région se développent plutôt après 80 ans et reflètent un besoin d'adaptation de l'habitat aux conditions de vie. Le recensement permet de mesurer la mobilité résidentielle, certes maximale entre 25 et 30 ans, mais qui surtout augmente nettement après 75 ans. Il s'agit alors non plus de changer de région ou rarement, mais plutôt d'une mobilité de courte distance, motivée par une difficulté particulière à demeurer dans son logement. Ainsi un tiers des Bretons âgés de 90 ans en 1999 ont changé de logement durant les années 1990, sans changer de département de résidence.

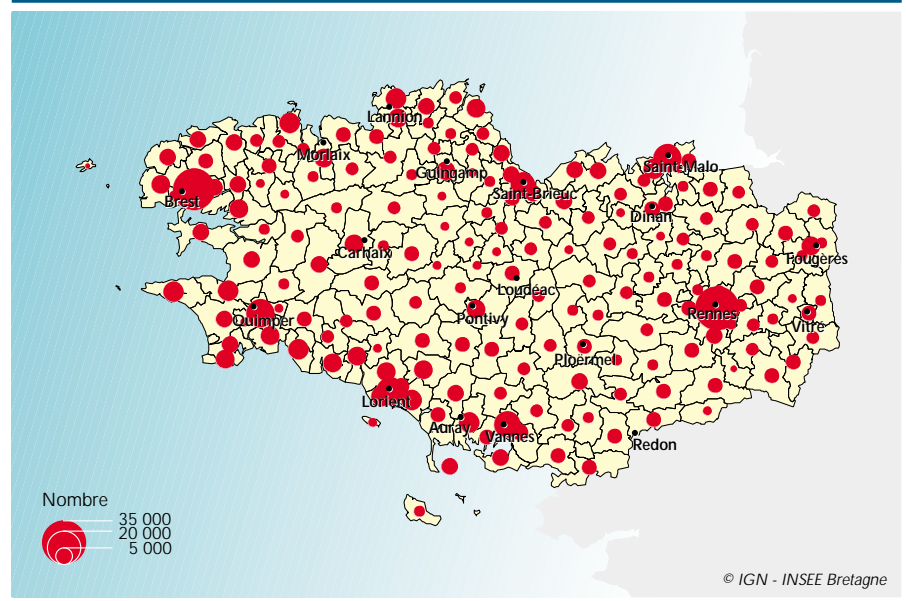
## Différents types d'habitat

Vieil héritage de sa ruralité, l'attachement du Breton à son lopin de terre et à

### Proportion de personnes de 60 ans et plus par canton

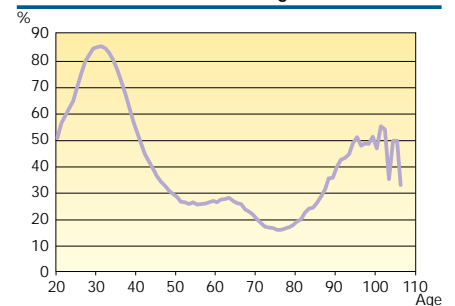


### Nombre de personnes de 60 ans et plus par canton



sa maisonnette est bien établi malgré l'urbanisation rapide (72 % des logements bretons sont individuels). Il est encore plus prégnant chez les anciens : 80 % des personnes de 60 ans et plus résident en maison individuelle ou en ferme, tandis que 13 % habitent un

### Part des personnes ayant changé de logement entre 1990 et 1999 selon l'âge en 1999



*Attention : tous les graphiques en fonction de l'âge en 1999 ne représentent que la situation à cette date et ne préjugent pas du comportement des générations.*



appartement dans un immeuble collectif et à peine plus de 4 % séjournent en maison de retraite ou en foyer-logement. Les 3 % restants ont été recensés dans diverses collectivités : hôpital, communauté religieuse... Cette répartition relève de multiples choix qui dépendent largement de l'âge des personnes, de leur sexe et de leur position matrimoniale.

## Une question d'âge

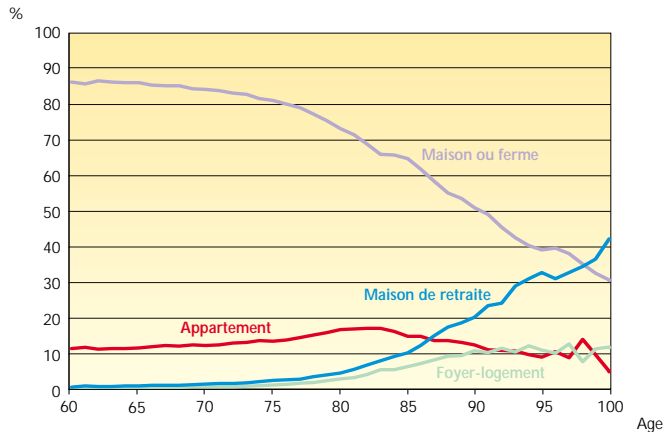
C'est en premier lieu en fonction de leur âge que les personnes âgées quittent leur domicile pour un habitat plus adapté. On peut penser que cette décision est la conséquence d'une dégradation de l'état de santé. Effectivement, la part de l'habitat individuel décline progressivement, surtout après 80 ans, tandis que s'accroît la proportion d'habitants vivant en maison de retraite, foyer-logement ou même à l'hôpital (long séjour).

Les comportements ont peu varié entre 1990 et 1999, même si la propension à habiter une maison a quelque peu augmenté avant l'âge de 80 ans. On observe surtout une croissance des recours à la maison de retraite et au foyer-logement après 85 ans. A l'âge de 90 ans, 31 % des personnes séjournent en maison de retraite ou foyer-logement en 1999, contre 26 % en 1990.

## L'inégalité des sexes

La différence de longévité entre les hommes et les femmes entraîne évidemment la présence d'une forte proportion de femmes parmi les personnes âgées : 59 % parmi l'ensemble des personnes de 60 ans et plus. Cette sur-représentation féminine s'accroît avec

### Répartition des 60 ans et plus selon le type de logement en 1999



Source : INSEE, recensements

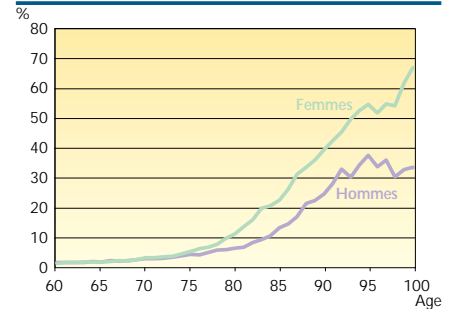
Guide de lecture : en 1999, 73 % des Bretons âgés de 80 ans habitent en maison individuelle, 17 % en appartement, 4 % en maison de retraite et 3 % en foyer-logement.

l'âge : 63 % à 80 ans, 75 % à 90 ans et 90 % à 100 ans.

Il apparaît une différence de comportement face au recours aux logements spécifiques ou en institution : si le recours augmente avec l'âge, les femmes l'adoptent beaucoup plus fréquemment que les hommes, à âge donné. Ainsi à 90 ans, les fréquences de ce recours atteignent 24 % chez les hommes et 39 % chez les femmes.

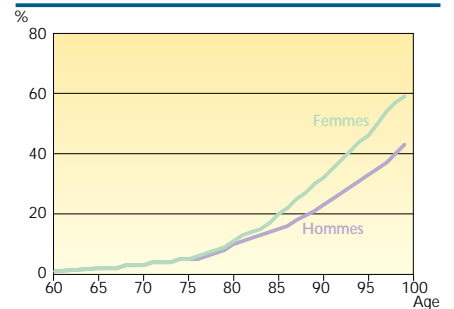
Cela rappelle les différences entre hommes et femmes observées nationalement dans les taux de prévalence de la dépendance (perte d'autonomie due à une incapacité physique ou psychique). Il s'agit certes d'une notion distincte mais non indépendante : la même progression des taux apparaît dans les deux phénomènes et surtout le même « retard » des hommes sur les femmes. Ainsi les hommes, dont l'âge au décès est plus précoce, déclarent moins souvent un besoin d'aide dans leur vie quotidienne et consentent plus tardivement à quitter leur domicile. Ces différences peuvent être pathologiques ou de nature plus

### Proportion d'habitants séjournant en "institution"



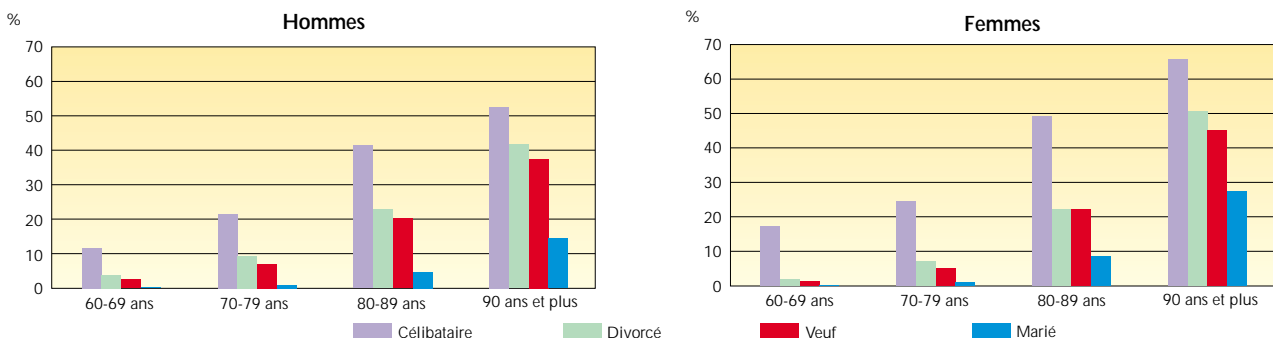
Source : INSEE, recensement 1999, champ : Bretagne

### Taux de prévalence de la dépendance par âge en 1999



Source : INSEE (HID) - DRESS, champ : personnes atteintes d'incapacités physiques lourdes (groupes GIR 1 à 4)

### Proportion d'habitants de la région ayant recours à un habitat spécifique (foyer-logement, maison de retraite, hôpital, autre collectivité)



Source : INSEE, recensement 1999

*Afin de simplifier l'analyse, les différents dispositifs d'accueil des personnes âgées (foyer logement, maison de retraite, hôpital, établissements de court ou long séjour...) sont regroupés sous le terme d'institution. Les foyers logements ne sont pas considérés comme des collectivités, les logements proposés étant indépendants. Cependant, il s'agit bien d'un habitat spécifique destiné aux personnes âgées.*

sociologique : il y aurait une inhibition de l'appel à l'aide plus marquée chez les hommes.

On a pu mesurer, grâce à l'enquête Handicap-Invalidité-Dépendance réalisée en 1999 par l'Insee, une baisse des taux de dépendance par âge entre 1990 et 1999, liée à une réduction en intensité et en durée des différentes déficiences associées à la vieillesse, ce qui se traduit par une augmentation de l'espérance de vie sans incapacité. En faisant évoluer les taux par glissement, et compte tenu du vieillissement attendu, on obtient pour les dix prochaines années une stabilisation du nombre de personnes dépendantes en Bretagne.

## Échapper à la solitude

Les statistiques montrent également que le comportement de recours à un habitat spécifique dépend fortement de la

situation matrimoniale. Parmi l'ensemble des habitants de 60 ans et plus, 24 % des célibataires, 13 % des veuf(ve)s, 6 % des divorcé(e)s et seulement 1 % des personnes mariées ont recours à ce type d'habitat. On peut supposer que les couples mariés gardent plus longtemps leur domicile, dans la mesure où les conjoints s'entraident en cas d'incapacité physique. D'autre part les célibataires n'ayant généralement pas d'enfant sont moins souvent hébergés ou aidés par leur famille. Enfin la solitude peut peser plus lourdement chez ces derniers.

Les différences par sexe sont principalement le fait des célibataires, indépendamment de l'âge. Cela laisse à penser que les questions de santé sont souvent secondaires. Il est très probable qu'un profond besoin de communication entraîne plus fréquemment, ou de manière plus précoce, les femmes célibataires à franchir le pas.

## Des emplois pour des besoins nouveaux

L'augmentation attendue du nombre de personnes âgées fait apparaître des besoins nouveaux. Le troisième âge génère en effet de nombreux emplois induits, à commencer par les emplois de service aux personnes. Le recensement de 1999 a permis de comptabiliser au moins 23 000 emplois dans ce secteur en Bretagne : 13 000 emplois sont

consacrés à l'accueil, essentiellement en maisons de retraite, et près de 10 000 personnes travaillent dans le cadre de l'aide à domicile. La récente création de l'Aide Personnalisée d'Autonomie devrait certainement favoriser un développement de ce type d'emplois. L'évolution démographique du troisième âge et plus encore du quatrième âge entraînera certainement de nombreuses créations d'emplois, soit dans les services d'aide à domicile, soit pour des formules d'accueil en institution.

■ Michel ROUXEL

---

## Pour en savoir plus

- "Projections démographiques : trois scénarios pour la Bretagne et ses pays" - Michel Rouxel ; INSEE Bretagne - Rennes : INSEE, 2002 - 84 p.
- "Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040" - Olivier Bontout, Christel Colin et Roselyne Kerjosse - Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Études et résultats - N° 160 - Février 2002 - 11 p.
- "Enquête handicaps-incapacités-dépendance en institution en 1998 : résultats détaillés" - Catherine Goillot et Pierre Mormiche - INSEE Résultats - Démographie-société - N° 83-84 - Août 2001 - 213 p.
- "L'aide à domicile en faveur des personnes âgées" - Christel Aliaga - INSEE, Division conditions de vie des ménages - INSEE Première - N° 744 - Octobre 2000 - 4 p.
- "Le handicap se conjugue au pluriel" - Pierre Mormiche - INSEE, Division des enquêtes et études démographiques - INSEE Première - N° 742 - Octobre 2000 - 4 p.
- "Aisance à 60 ans, dépendance et isolement à 80 ans" - Marie Gabrielle David et Christophe Starzec - INSEE, Division études sociales - INSEE Première - N° 447 - Avril 1996 - 4 p.
- "Les services de soins à domicile fin 1996 : près d'une personne sur deux cumule dépendance physique et psychique" - Christel Aliaga - SESI - Informations rapides - N° 94 - Janvier 1998 - 4 p.